Le Maire

Nos références : CAR/CER/MS-31807

A l'attention : des membres du Conseil Municipal

Objet : Convocation de l'assemblée délibérante

Copie : service communication

Pièces Jointes : projets de délibérations correspondant aux points inscrits à l'ordre du jour et valant notes explicatives de synthèse au sens de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Chevreuse, le 15 mars 2019

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en commission plénière à 20h00,

pour recueillir les explications des représentants du personnel

de l'entreprise SEPUR concernant leur situation professionnelle

le jeudi 21 mars 2019,

Puis en séance publique,

à 20 heures 15,

en Mairie de Chevreuse

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2018,
- Compte-rendu des décisions n° 2018-24, 25, 26 et 2019-01, 02, 03, 04 prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ressources Humaines

2019-01: Fixation du montant de l'indemnité de conseil sollicitée par le Comptable du Trésor Public chargé des fonctions de Perception et responsable du Centre des Finances Publiques de Maurepas ;

2019-02: Avis sur l'adhésion de la Ville d'Etampes au Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Urbanisme

2019-03: Inscription des chemins communaux au Plan Départemental des Itinéraires des Promenade et de Randonnée pédestre ;

Marchés publics

2019-04: Renouvellement du contrat de concession avec Gaz Réseau Distribution France ;

Transport

2019-05: Motion de soutien à l'association des usagers du Réseau Express Régional « B » ;

Paraphe

Subventions

2019-06: Régularisation de subventions pour deux associations ;

Finances

2019-07: Recouvrement de la contribution de la Commune de Chevreuse aux charges du Syndicat Intercommunal à VOcation Multiple de la région de Chevreuse ;

2019-08: Admission en non valeur de titres irrécouvrables pour un montant de 118,81 € ;

2019-09: Rapport & Débat d'Orientation Budgétaire ;

Le Maire,

Anne HÉRY – LE PALLEC

